

CPJEPS

ANIMATEUR

ANIMATEUR D'ACTIVITÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE

« Le premier diplôme pour se professionnaliser dans l'animation »

• **Le CPJEPS est un diplôme de niveau 3 pour se former à l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité encadrée.**

- Aux CEMÉA, le CPJEPS c'est :
 - 8 ou 9 mois de formation,
 - une formation en 5 jours par semaine, principalement pendant les vacances scolaires, avec des journées focus les mercredis.

• EMPLOIS VISÉS

Animateur.rice enfance jeunesse, animateur.rice en accueil de loisirs, animateur.rice en accueil de loisirs périscolaire, animateur.rice en séjour de vacances, animateur.rice socio-culturel.le.

Les activités s'exercent au sein de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) et du secteur privé (associations, structures commerciales, etc.).

• CONDITIONS D'ACCÈS

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relatives au secourisme suivantes: PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST

- être capable de prendre en charge un groupe pour un temps de vie quotidienne ou d'activité en sécurité. Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation.

Il faut également : une structure d'alternance, un financement, avoir complété le dossier d'inscription, et réussi les tests de présélection.

Les+

du CPJEPS avec les CEMÉA

- + Des pratiques d'activités parmi les domaines de l'expression, de l'activité physique, des activités scientifiques et techniques.
- + Un stage de deux semaines dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+.
- + 2 jours de formation Valeurs de la République et laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs.rices de terrain piloté par le CGET.
- + Des visites de structures pour rencontrer des acteurs.rices de terrain et découvrir de nouvelles pratiques.
- + Un accompagnement individualisé aux épreuves certificatives.
- + Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.



• OBJECTIFS

La possession du diplôme atteste, dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle, des compétences suivantes, figurant dans le référentiel de certification :

- Participer au projet et à la vie de la structure
- Animer les temps de vie quotidienne de groupes
- Concevoir des activités en direction d'un groupe
- Animer des activités en direction d'un groupe

• ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée en alternance avec des sessions de 5 jours par mois et des journées focus.

Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

- UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure
- UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes
- UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe
- UC4 : Animer des activités.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le CPJEPS est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC). Suite au jury final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 24 stagiaires

DURÉE

400h aux CEMEA et 400h en structure. Pour les personnes déjà en postes ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.

TARIF

4 000€

Formation prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

CONTACTS

Pour obtenir plus d'information, un devis personnalisé ou dossier d'inscription :

Franck ELIA ou
Sylvie DELHOUME

secretariat@cemea-na.fr



DATES D'OUVERTURE

**29/10/20 au
18/06/21**
> Ouverture
à Poitiers

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dépôt des dossiers : 09/10/2020
- Sélection : 15/10/2020
- Informations collectives : 04/06/2020 et 24/09/2020

DATES D'OUVERTURE

**06/11/20 au
18/06/21**
> Ouverture
à Bordeaux

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dépôt des dossiers : 09/10/2020
- Sélection : 19/06/20 et 15/10/2020
- Informations collectives : 04/06/2020 et 24/09/2020

DATES D'OUVERTURE

**30/10/20 au
18/06/21**
> Ouverture
à Pau

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dépôt des dossiers : 09/10/2020
- Sélection : 18/06/20 et 16/10/2020
- Informations collectives : 05/06/2020 et 24/09/2020